



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^{ème} TRIMESTRE 2019 (ICT01)

Période SISP : 3^{ème} trimestre 2019



SOMMAIRE

Évolution du nombre de reprises d'emploi	p2
Les reprises d'emploi par région	p3
Les caractéristiques des demandeurs	p4
Les reprises d'emploi par département	p5
Les reprises d'emploi par bassin d'emploi	p6
Annexes	p8

L'essentiel à retenir

- 77 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B dans le Grand Est ont repris un emploi d'un mois ou plus au cours du 2^{ème} trimestre 2019.
- Le nombre de reprises d'emploi est en recul de 1,2% par rapport au 2^{ème} trimestre 2018 (+1,1% en France).
- Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B a baissé de 2,8% dans la région et de 2,0% en France.



Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B dans le Grand Est qui ont repris un emploi d'un mois ou plus au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

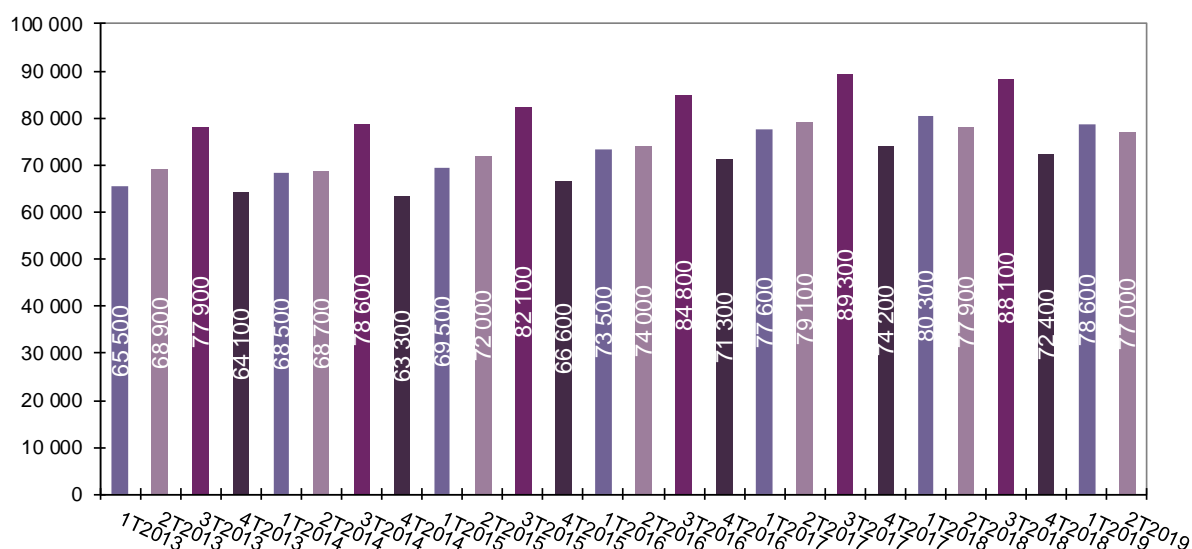
77 000

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du 2^{ème} trimestre 2019, 77 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit un recul de 1,2% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B a baissé de 2,8%. Le cumul sur un an porte à 316 100 le nombre de reprises d'emploi d'un mois ou plus dans la région Grand Est.

Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre et, à l'inverse, un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi de la région Grand Est



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode, page 8).

LES REPRISES D'EMPLOI PAR REGION

Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre ramené à la taille de la DEFM en catégorie A ou B observée en moyenne sur le trimestre. Il permet donc d'apprécier la propension à retrouver un emploi.

Tableau 1 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 2^{ème} trimestre de 2018 et de 2019

Région	2ème trimestre 2019			2ème trimestre 2018		
	Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB moyenne sur le trimestre	Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	9.3%	125 500	448 500	9.1%	124 800	455 000
Bourgogne-Franche-Comté	8.8%	38 400	146 200	8.7%	38 300	147 000
Bretagne	10.3%	52 200	169 700	9.9%	51 300	173 300
Centre-Val de Loire	8.6%	38 100	147 800	8.4%	37 700	149 500
Corse	21.2%	10 100	15 900	20.4%	10 200	16 600
Grand Est	7.9%	77 000	324 100	7.8%	77 900	333 400
Guadeloupe	3.1%	5 300	56 600	2.9%	5 100	58 400
Guyane	3.4%	2 400	23 300	3.0%	2 100	23 900
Hauts-de-France	7.0%	89 900	425 900	6.8%	90 600	442 900
Île-de-France	7.3%	167 000	765 800	7.2%	167 800	778 700
La Reunion	3.3%	14 900	149 900	3.0%	13 800	151 000
Martinique	3.8%	5 100	44 300	3.4%	4 800	46 600
Mayotte	3.2%	1 200	12 800	2.4%	900	12 300
Normandie	8.5%	49 200	192 100	8.2%	49 300	199 400
Nouvelle Aquitaine	10.0%	102 300	340 700	9.7%	100 900	348 500
Occitanie	8.9%	111 900	417 600	8.6%	108 200	418 100
Pays de la Loire	10.3%	60 800	197 500	10.0%	59 900	199 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9.8%	106 700	362 500	9.2%	102 900	371 800

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acosse – CCMSA).

Données brutes, France entière

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 2^{ème} trimestre 2019 sont l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes (cf. tableau 1).

Cependant, ces deux régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B élevé.

En France métropolitaine, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne connaissent une hausse de 0,6 et 0,4 point de leurs taux de reprises d'emploi entre le 2^{ème} trimestre 2018 et le 2^{ème} trimestre 2019.

Avec un taux de reprises d'emploi de 7,9%, le Grand Est se situe en-dessous du niveau national (8,3%).

REPRISES D'EMPLOI SELON LES CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Parmi les reprises d'emploi au 2^{ème} trimestre 2019, 16 322 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (cf. tableau 2). Ce nombre est en hausse de 0,3% sur un an. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge est en baisse de 1,7% sur la même période.

11 223 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 50 à 59 ans avec une augmentation de 0,8% sur un an, contre une diminution de 3,1% du nombre de demandeurs d'emploi.

Le taux de reprises d'emploi est fortement corrélé à l'âge : il varie de 11,7% pour les moins de 26 ans à 1,8% pour les demandeurs d'emploi de 60 ans et plus.

Tableau 2 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi		Nombre de reprises d'emploi			Taux de reprises d'emploi moyen* au T2 2019 (évolution par rapport au T2 2018)	Evolution de la DEFM AB moyenne (T2 2019-T2 2018)
		T2 2019	T2 2018	Evolution		
Age	Moins de 26 ans	16 322	16 277	+0.3%	11,7% (+0,3 pt)	-1.7%
	De 26 à 30 ans	11 004	11 270	-2.4%	9,9% (+0,3 pt)	-5.1%
	De 30 à 39 ans	20 748	20 906	-0.8%	8,5% (+0,1 pt)	-2.2%
	De 40 à 49 ans	15 648	15 728	-0.5%	7,9% (+0,2 pt)	-3.4%
	De 50 à 59 ans	11 223	11 138	+0.8%	5,6% (+0,2 pt)	-3.1%
	60 ans et plus	1 617	1 459	+10.8%	1,8% (+0,1 pt)	+2.8%
Sexe	Homme	41 980	43 073	-2.5%	8,6% (+0,0 pt)	-2.7%
	Femme	34 582	33 705	+2.6%	7,0% (+0,3 pt)	-2.2%
Ancienneté d'inscription	<1 an	49 196	49 771	-1.2%	9,1% (+0,1 pt)	-2.7%
	1 à 2 ans	13 228	14 171	-6.7%	7,1% (+0,3 pt)	-11.2%
	2 à 3 ans	6 539	5 485	+19.2%	6,5% (+0,2 pt)	+16.6%
	3 ans ou plus	7 599	7 351	+3.4%	4,9% (+0,2 pt)	-0.8%

— Taux en hausse d'au moins 0,2 point

— Taux en baisse d'au moins 0,2 point

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos – CCMSA).

Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre rapporté à la taille de la DEFM observée en moyenne sur le trimestre.

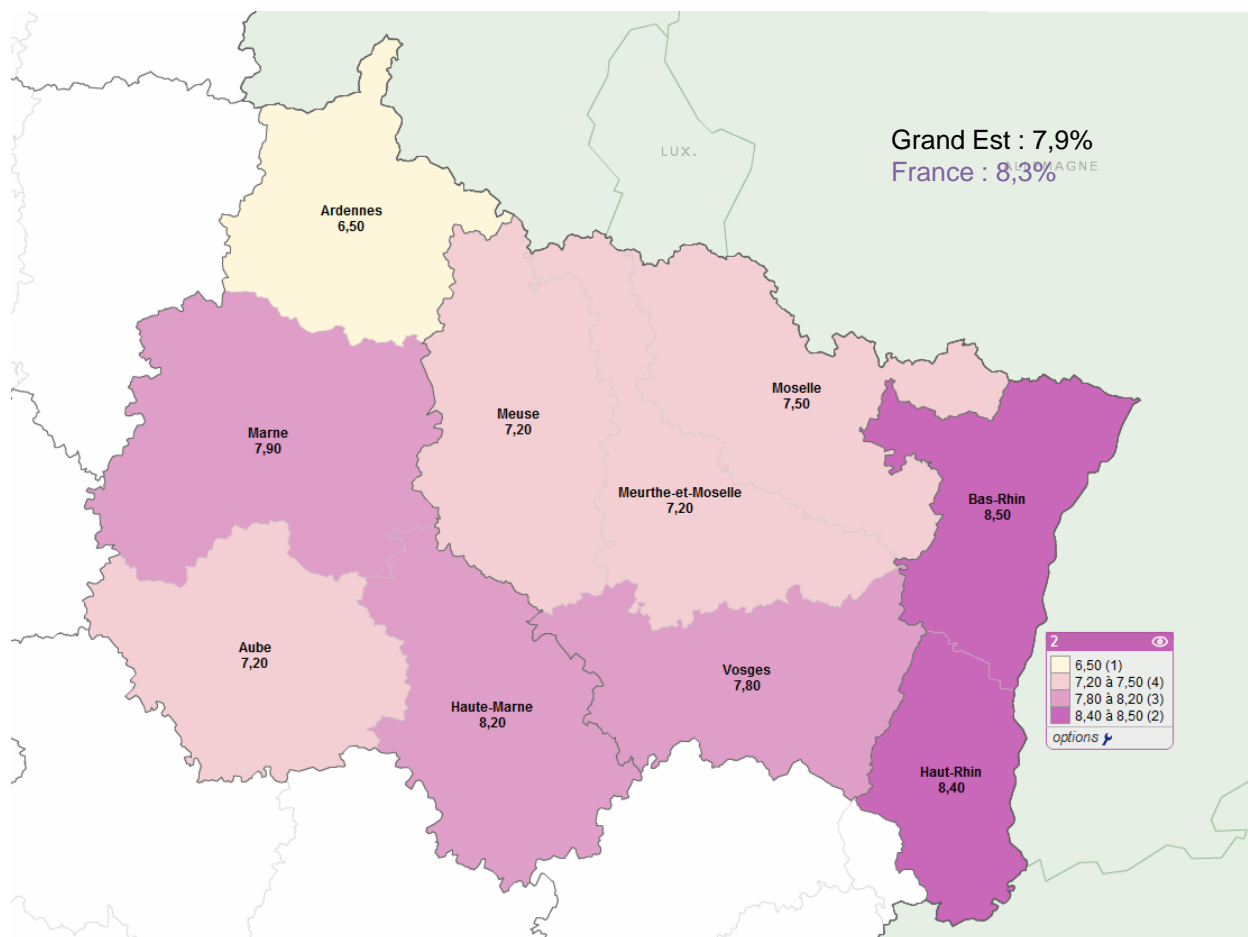
La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

41 980 reprises d'emploi de plus d'un mois concernent les hommes et 34 582 les femmes (avec respectivement -2,5% et +2,6% par rapport au deuxième trimestre 2018).

Au 2^{ème} trimestre 2019, on dénombre 49 196 reprises d'emploi de plus d'un mois pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an et 7 599 reprises d'emploi de plus d'un mois pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis trois ans ou plus.

LES REPRISES D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 2^{ème} trimestre 2019 (en %)



La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

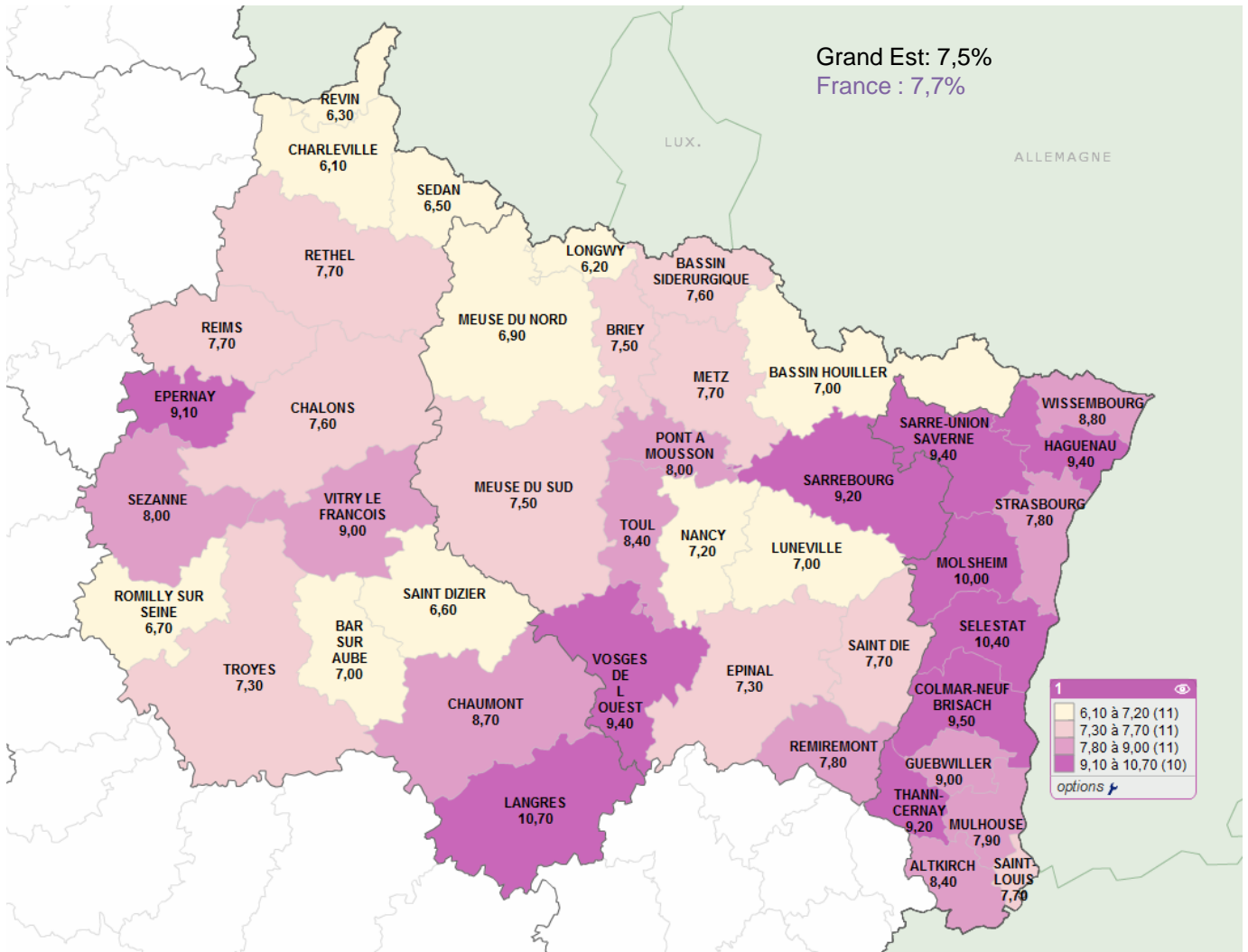
La carte 1 ci-dessus représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 2^{ème} trimestre 2019, ce qui permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi.

Le Bas-Rhin (8,5%) et le Haut-Rhin (8,4%) connaissent les taux de reprises d'emploi les plus élevés au 2^{ème} trimestre 2019.

A l'inverse, dans les Ardennes, le taux de reprises d'emploi est le plus faible (6,5%).

LES REPRISES D'EMPLOI PAR BASSIN D'EMPLOI

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par bassin d'emploi au 2^{ème} trimestre 2019 (en %)



La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

Les bassins d'emploi de Langres et Sélestat connaissent les taux de reprises d'emploi les plus élevés au 2^{ème} trimestre 2019.

A l'inverse, les taux de reprises d'emploi les plus faibles se retrouvent dans les bassins d'emploi de Charleville (6,1%), Longwy (6,2%) et Revin (6,3%).

ANNEXE 1 : Répartition par département et bassin d'emploi du nombre de reprises d'emploi

	Nombre de reprises d'emploi			Taux de reprises d'emploi moyen* au T2 2019 (évolution par rapport au T2 2018)	Evolution de la DEFM AB moyenne (T2 2019-T2 2018)
	T2 2019	T2 2018	Evolution		
CHARLEVILLE	1 588	1 549	+2.5%	6,1% (+0,2 pt)	-1.6%
RETHEL	667	661	+0.9%	7,7% (+0,2 pt)	-1.5%
REVIN	434	403	+7.7%	6,3% (+0,8 pt)	-4.7%
SEDAN	799	810	-1.4%	6,5% (+0,1 pt)	-2.5%
ARDENNES	3 488	3 423	+1.9%	6,5% (+0,3 pt)	-2.2%
TROYES	3 801	3 739	+1.7%	7,3% (+0,3 pt)	-1.9%
BAR SUR AUBE	345	364	-5.2%	7,0% (-0,2 pt)	-2.6%
ROMILLY SUR SEINE	766	869	-11.9%	6,7% (-0,8 pt)	-2.0%
AUBE	4 912	4 972	-1.2%	7,2% (+0,1 pt)	-1.9%
REIMS	4 402	4 250	+3.6%	7,7% (+0,3 pt)	+0.3%
CHALONS EN CHAMPAGNE	1 418	1 487	-4.6%	7,6% (-0,3 pt)	-1.0%
EPERNAY	982	990	-0.8%	9,1% (+0,3 pt)	-3.7%
SEZANNE	517	506	+2.2%	8,0% (+0,3 pt)	-1.8%
VITRY LE FRANCOIS	674	744	-9.4%	9,0% (-0,6 pt)	-3.7%
MARNE	7 993	7 977	+0.2%	7,9% (+0,0 pt)	-0.8%
CHAUMONT	764	791	-3.4%	8,7% (-0,2 pt)	-1.8%
LANGRES	628	617	+1.8%	10,7% (+0,6 pt)	-4.5%
SAINT DIZIER	835	972	-14.1%	6,6% (-0,4 pt)	-9.0%
HAUTE MARNE	2 227	2 380	-6.4%	8,2% (+0,0 pt)	-5.8%
NANCY	4 696	4 748	-1.1%	7,2% (+0,3 pt)	-5.0%
PONT A MOUSSON	660	699	-5.6%	8,0% (-0,1 pt)	-5.1%
TOUL	675	701	-3.7%	8,4% (+0,1 pt)	-5.0%
LUNEVILLE	966	969	-0.3%	7,0% (+0,2 pt)	-3.0%
LONGWY	927	918	+1.0%	6,2% (+0,3 pt)	-2.6%
BRIEY	980	956	+2.5%	7,5% (+0,5 pt)	-4.3%
MEURTHE ET MOSELLE	8 904	8 991	-1.0%	7,2% (+0,2 pt)	-4.4%
MEUSE DU NORD	947	1 005	-5.8%	6,9% (-0,1 pt)	-3.6%
MEUSE DU SUD	1 221	1 312	-6.9%	7,5% (+0,0 pt)	-6.0%
MEUSE	2 168	2 317	-6.4%	7,2% (-0,1 pt)	-4.9%
METZ	5 318	5 329	-0.2%	7,7% (+0,4 pt)	-4.5%
BASSIN SIDERURGIQUE	3 067	2 933	+4.6%	7,6% (+0,6 pt)	-3.4%
BASSIN HOUILLER	4 439	4 893	-9.3%	7,0% (-0,4 pt)	-3.7%
SARREBOURG	1 087	1 058	+2.7%	9,2% (+0,4 pt)	-1.6%
MOSELLE	13 911	14 213	-2.1%	7,5% (+0,1 pt)	-3.8%
EPINAL	1 964	2 017	-2.6%	7,3% (+0,0 pt)	-2.5%
VOSGES DE L OUEST	863	802	+7.6%	9,4% (+1,1 pt)	-4.8%
REMIREMONT	939	944	-0.5%	7,8% (+0,2 pt)	-3.2%
SAINT DIE	1 427	1 404	+1.6%	7,7% (+0,4 pt)	-3.1%
VOSGES	5 193	5 167	+0.5%	7,8% (+0,3 pt)	-3.1%
STRASBOURG	9 256	9 252	+0.0%	7,8% (+0,1 pt)	-1.4%
HAGUENAU	1 808	1 826	-1.0%	9,4% (-0,1 pt)	+0.0%
MOLSHEIM	1 537	1 430	+7.5%	10,0% (+0,6 pt)	+0.4%
SARRE-UNION SAVERNE	1 257	1 295	-2.9%	9,4% (+0,0 pt)	-3.0%
SELESTAT	1 812	1 650	+9.8%	10,4% (+1,2 pt)	-1.9%
WISSEMBOURG	715	661	+8.2%	8,8% (+0,9 pt)	-3.1%
BAS RHIN	16 384	15 982	+2.5%	8,5% (+0,3 pt)	-1.1%
MULHOUSE	4 853	4 703	+3.2%	7,9% (+0,2 pt)	+0.2%
COLMAR-NEUF BRISACH	2 817	2 882	-2.3%	9,5% (+0,0 pt)	-1.7%
ALTKIRCH	816	788	+3.6%	8,4% (+0,2 pt)	+0.4%
SAINT-LOUIS	995	998	-0.3%	7,7% (+0,0 pt)	-0.4%
GUEBWILLER	963	940	+2.4%	9,0% (+0,1 pt)	+0.8%
THANN-CERNAY	937	913	+2.6%	9,2% (+0,4 pt)	-1.4%
HAUT RHIN	11 382	11 356	+0.2%	8,4% (+0,0 pt)	-0.8%

La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

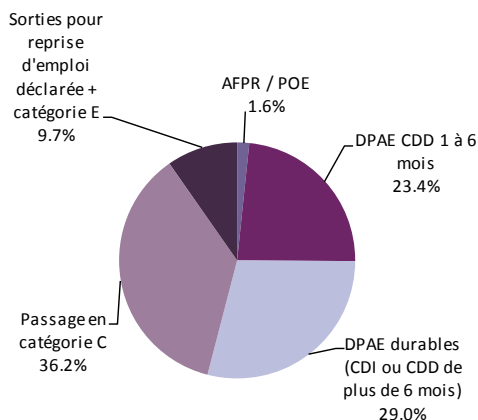
— Taux en hausse d'au moins 0,2 point

— Taux en baisse d'au moins 0,2 point

ANNEXE 2 : Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 52,4% des reprises d'emploi (cf. graphique ci-dessous) en région Grand Est au 2^{ème} trimestre 2019.

Plus de 35% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C et presque 10% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi.



L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA). Données brutes, France entière

ANNEXE 3 : Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire qui doit être transmise à l'AcoSS ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

ANNEXE 3 (suite) : Méthode

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - ont été sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

Réalisation: Pôle emploi Grand Est / Service Statistiques, Études et Évaluation

Contact : stats.grandest@pole-emploi.fr